L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 MAI 1888. 61me Année

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 5 MAI 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR J. V. GOURDAIN—La bâtisse de valeur à trois étages, couverte en ardoises avec véranda en fer. No 203 rue de Chartres, entre Dumaine et Ste Anne, à proximité de la Cathédrale et du marché français. Le cottage à deux étages couvert en ardoises, No 301 rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman. Un cottage simple No 411 rue des Ursulines, entre les rues Tonti et Rocheblave.

PAR HOEY & O'CONNOR — Emplacement bien connu pour grocerie, au coin des rues Bourgogne et St-Pierre. Résidence à double corps de logis Nos 358 et 360 rue Dauphine près Esplanade.

PAR LE SHERIF—Lots de terre avec bâtisses et améliorations dans les Premier et Deuxième Districts. Une plantation de valeur dans la paroisse Terrebonne, comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme.

L'établissement de fabriques à la Nouvelle Orléans.

Après bien des luttes—presque toujours malheureuses—contre une routine invétérée, dont l'extirpation a semblé, longtemps, impossible; après mille retards, qui l'ont mise en arrière du mouvement qui se produisait autour d'elle, la Nouvelle Orléans va-t-elle, enfin, sortir de son inaction et se jeter, hardiment, dans la voie des entreprises industrielles, où elle doit trouver, non seulement le salut, mais la prospérité? Nous commençons à le croire, et la raison de notre confiance vient de ce que l'initiative et les encouragements lui arrivent, cette fois, d'ailleurs, et que ce sont des hommes du Nord, de la Nouvelle-Angleterre, des industriels, des ingénieurs, parfaitement compétents, qui, frappés des avantages immenses qu'elle possède, travaillent à la lancer et lui prédisent le plus brillant avenir.

Nous citions, il y a deux ou trois jours, la lettre de M. Gray, de Boston — lettre dans laquelle on nous apprenait qu'il y a, dans la composition de notre atmosphère chargée de la quantité d'humidité justement nécessaire, un élément inappréciable de supériorité pour le travail des textiles et la confection des cotonnades de premier ordre.

Aujourd'hui, nous nous trouvons devant l'ingénieur en chef d'une des plus grandes filatures de la Nouvelle Angleterre — de Providence, Rhode Island. Le témoignage de ce dernier vient corroborer celui de M. Gray et nous fournir de nouveaux arguments, plus puissants encore, en faveur de l'établissement, parmi nous, de filatures.

Ce n'est, sans doute, ni une vaine curiosité, ni le hasard qui ont attiré ici ces deux messieurs et beaucoup d'autres qui sont venus, cette année, faire, chez nous un voyage d'exploration: c'est l'intérêt, un intérêt bien entendu, légitime, et qu'il ne tient qu'à nous de mettre à profit. Nous n'avons, pour cela, qu'à ne pas nous montrer trop sourds aux appels, aux avances; trop rebelles aux éloges, aux encouragements qu'on nous donne.

Incontestablement, le Nord a l'avantage de l'avance; il nous a précédés dans la carrière; il est bien outillé, il possède un riche matériel et des capitaux en abondance, pour toutes les améliorations que requièrent les progrès constants de la science mécanique et chimique, mais il est loin de jouir, comme il le prétend, quelquefois, de la supériorité de climat. On sait à quoi s'en tenir à cet égard. N'avons-nous pas vu, nous ne savons combien de milliers de malheureux, cruellement éprouvés, cette année, par les intolérables rigueurs de l'hiver, chercher contre elles, dans l'extrême Sud, un refuge assuré? Ignore-t-on que, pendant l'épouvantable période où a sévi le "blizzard," tous les travaux, au Nord, ont dû être interrompus et tous les ateliers, fermés? Pourquoi donc les fermiers de l'Ouest abandonnent-ils leurs champs, relativement fertiles, de l'Iowa, du Minnesota, du Kansas, du Dakota, de l'Illinois, du Michigan? C'est que ces terres, dont nous ne nions pas la fécondité, restent stériles pendant six mois; c'est, qu'en fin de compte, elles ne fournissent, à la hâte, qu'une récolte, tandis que par l'effet du climat, les nôtres peuvent travailler, toute l'année, et donner au cultivateur deux produits différents, l'été et l'hiver. Voilà l'avantage que cherchent, ici, les agriculteurs des Etats ravagés.

Il y en est de même des fabriques. Le climat y occasionne de nombreux chômages; ce sont autant de pertes pour l'ouvrier à qui, pour qu'il puisse vivre, il faut une augmentation de salaires. Ajoutez à cela la nécessité de vêtements plus chauds, d'une nourriture plus substantielle qu'exige un climat meurtrier, surcroît de dépenses qui forcent l'industriel à donner à ses travailleurs un fort salaire. Chez nous, au contraire, où le climat est constamment doux, il n'y a presque jamais la moindre interruption de travail, les nécessités de la vie sont moins nombreuses et moins coûteuses; le tempérament ne s'étiole pas dans des salles hermétiquement fermées et surchauffées par des procédés peu hygiéniques; le corps est presque toujours en contact avec l'air extérieur, et il y puise une force, une vitalité que vous ne rencontrez pas dans les grands ateliers du Nord. Il est donc assez naturel que les salaires soient moins élevés et que l'ouvrier y vive plus à l'aise, à moins de frais. C'est une supériorité pour l'industriel du Sud, qui peut vendre la même marchandise que le Nord, à meilleur marché que lui.

Ce n'est pas tout. Les rigueurs de l'hiver, se retournent en sens inverse, pendant l'été, et amènent des excès de chaleur qui accablent d'autant plus l'organisme humain qu'il y est moins préparé. Le passage presque sans transition, des glaces et des vents de janvier, de février, aux températures intolérables de juin, juillet et août, cause des désordres organiques que l'on ne constate pour ainsi dire jamais dans l'extrême Sud—particulièrement dans la basse Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, où, à la tiédeur printanière des mois de l'hiver, succèdent des chaleurs tempérées par la brise du Golfe.

On voit que la question de climat, qui joue un si grand rôle dans l'avenir des industries manufacturières, est toute à notre avantage.

C'est dans une entrevue avec M. D. L. Mitchel, secrétaire de la Chambre de commerce de la Nouvelle-Orléans, le digne, habile et actif successeur du regretté M. Burwell, que l'ingénieur C. R. Makepeace, de Providence, a exprimé les idées que nous résumons.

M. Makepeace ne s'est pas borné à ces observations: il a ajouté quelques suggestions utiles, que nous aurions tort de passer sous silence. Il insiste sur la nécessité de l'établissement, parmi nous, d'écoles industrielles, de cours de dessin linéaire. C'est par là, par là seulement, que le Nord se maintient au niveau où il s'est élevé, et—ajoute l'ingénieur—grâce à l'habileté de main naturelle à notre population, à notre aptitude pour les arts, nous aurons, bien vite, regagné le terrain perdu.

M. Makepeace entre aussi dans les détails de la construction des fabriques dans notre métropole—construction extrêmement facile et que l'on peut rendre entièrement salubre. "Autant que possible, construire les grands ateliers en hauteur plutôt qu'en largeur; n'avoir à chaque étage qu'une vaste salle, nécessairement plus longue que large, où l'air puisse pénétrer à flots de tous les côtés, qu'il puisse traverser de part en part, de façon à se renouveler, sans cesse, à y entretenir une fraîcheur constante." Ce sont des avantages que l'on ne peut avoir au Nord, où les ateliers sont, forcément, fermés, pendant six mois, et où l'on étouffe de chaleur, le reste de l'année.

Ce n'est pas nous qui parlons ainsi: ce sont des hommes de la Nouvelle-Angleterre, de Boston, du Rhode Island. Si nous n'ajoutons pas foi à nos concitoyens, croyons au moins les étrangers qui parlent contre leurs propres intérêts et joignant l'exemple au précepte, arrivent chez nous pour s'y établir, pour y ériger des fabriques. Puisque nous ne savons pas aller chercher la fortune, ne lui tournons pas le dos, quand elle vient, spontanément, à nous.

Ces Certificats des guérisons opérées par la Salsepareille d'Ayer sont des preuves vivantes, corroborées par des témoins vivants.

LOUISIANE.

Le *Times*, Shreveport, paroisse Caddo, du 3 mai:

Les rapports de 18 stations du Texas, reçus par l'officier des signaux, annoncent que les pluies ont été de 22 pouces—une moyenne de 1 pouce 1½ par station.

Les pluies, dans le Texas, ont été générales; tous les cours d'eau ont débordé et inondé les terrains bas. A Denison, la rivière est de 17 pouces plus haut que jamais. A Fulton, elle a haussé de 9 pouces et 9/10, et elle monte toujours. On n'a pas de rapport de Sulphur et de Kiamitia.

Il est impossible de prédire le résultat de crue. A Shreveport, la rivière a haussé de 2 pieds 10; elle marquait hier, 21 pieds, à l'étiage. On reçoit difficilement des rapports du haut de la rivière. Nous avertirons nos amis des accidents qui peuvent survenir.

—Des renseignements reçus par des citoyens de notre ville, venant de personnes habitant les Etats de l'Ouest et du Nord, qui cherchent à s'établir dans le Sud, nous pouvons conclure qu'un grand nombre d'étrangers vont visiter Shreveport et le nord de la Louisiane.

Notre région est délicieuse; elle offre de grands avantages à l'agriculture, à la fabrique, et aucune autre contrée de l'Union n'est plus richement douée que la nôtre, sous tous ces rapports.

Il y a des milliers de personnes qui pensent, sérieusement, à fuir un climat où elles sont exposées aux "blizzards," aux cyclones, à mille désastres, que l'homme ne peut éviter. Quand elles connaîtront bien le nord de la Louisiane et les avantages qu'il offre, elles n'hésiteront plus à venir à nous. On commence, dans le Dakota, dans le Nebraska, dans le Wisconsin, dans les autres Etats du Nord et de l'Ouest, à se convaincre que l'on est, ici, parfaitement en sûreté. Quand l'immigration se sera ébranlée et aura choisi sa voie, elle ne s'arrêtera plus; le flot en grossira chaque jour; aussi, pour attirer le mouvement, il faut que nos citoyens y mettent du leur et qu'ils encouragent les étrangers à immigrer chez eux. On ne devrait rien négliger dans ce but, puisque notre prospérité en dépend;

Le Pape et l'Angleterre.

Nous lisons, dans la *Gazette de France*, du 17 avril dernier:

Depuis cinq ou six ans déjà, le rétablissement des relations diplomatiques entre la Cour du Vatican et celle de Saint-James est, à chaque instant, remis en question et trouve des partisans aussi nombreux que peu suspects parmi les hommes publics d'opinions politiques et de croyances religieuses fort diverses.

Le *Times*, il y a quelques jours, a publié une lettre d'un "protestant irlandais" qui met en évidence la possibilité légale d'entretenir des rapports officiels avec le Saint-Siège et l'intérêt gouvernemental que l'Angleterre doit attacher à cette question.

En 1848, le Parlement britannique a voté une loi qui a supprimé, à cet égard, les restrictions imposées à l'époque de la Révolution pour des raisons politiques plutôt que religieuses. La seule réserve que la Chambre des lords a introduite dans la loi, interdit simplement d'accréditer un nonce à Londres. Mais le principe du rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège a été énergiquement soutenu par d'éminents hommes d'Etat, tels que lord Brougham, lord Lansdowne, lord Palmerston, lord Grey, lord John Russell, etc., dont quelques-uns ne dissimulaient certes pas leur profonde antipathie pour le catholicisme.

Lord Granville, en répondant à la lettre du *Times*, s'appuie sur ces hautes autorités et maintient qu'effectivement la législation anglaise actuelle ne s'oppose nullement à ce que les rapports diplomatiques avec le Pape soient repris du jour au lendemain.

Il ne faut donc pas s'arrêter à l'opinion courante qui veut que le gouvernement ait besoin d'un acte du Parlement pour prendre l'initiative de nommer un chargé d'affaires auprès du Souverain Pontife. Cette opinion ne repose que sur une confusion d'idées, ou une ignorance des faits. Car, ainsi que le remarque Mgr Clifford, évêque de Clifton, dans une lettre également publiée par le *Times*, la présence d'un chargé d'affaires anglais à Rome, n'implique nullement celle d'un envoyé pontifical à Londres.

"Dernièrement, pendant mon séjour à Rome, dit-il, j'ai parlé de tout cela en haut lieu et je me suis assuré qu'il n'était pas dans la coutume du Saint Siège d'envoyer des nonces aux cours protestantes avec lesquelles il est en relations diplomatiques. Le cas de la Prusse m'a été cité, non comme une exception, mais comme un exemple traditionnel de la cour romaine. Si notre gouvernement croyait utile d'entamer des négociations avec le Vatican en vue de rétablir avec lui des relations diplomatiques, la question de la nomination d'un nonce à Londres ne se poserait même pas."

On sait, en effet, que le gouvernement prussien, suivant un usage fort ancien, qui a été interrompu quelques années seulement par la guerre anti-religieuse de Bismarck, est représenté auprès du Vatican par le docteur von Schlœser, mais que le Vatican n'a aucun envoyé à Berlin.

Le gouvernement de Londres pourrait fort bien se placer sur le même pied, sans que la cour du Quirinal eût le droit de s'en offusquer.

Rien n'empêcherait, d'ailleurs, pour ménager les susceptibilités de la royauté italienne de considérer le Pape, non comme Souverain temporel—ou prétendant au pouvoir temporel—mais comme le chef d'un vaste empire religieux, d'une hiérarchie universelle qui compte des adhérents et des sujets, de par le monde, dans tous les territoires anglais.

C'est ainsi que le gouvernement britannique de 1848 posait la question, car le Souverain Pontife, en tant que prince temporel, était une quantité négligeable pour une puissance comme l'Angleterre.

Nos voisins d'outre-Manche sont aujourd'hui, vis-à-vis du Pape, dans un état d'esprit infiniment moins hostile qu'ils ne l'étaient alors. La haine religieuse a fait place à un indifférentisme général. Nous ne croyons pas qu'au fond il y ait lieu de s'en réjouir; cependant, l'esprit public, dégagé de ses préjugés antipapistes, est plus à même de donner libre cours à son impartialité.

Nous en trouvons une preuve dans la façon dont la presse anglaise parle des lois pénales qu'élabore, en ce moment, le Parlement italien.

La *Pall Mall Gazette*, qui, dans un leading article, engage le Pape à quitter Rome pour aller se fixer en Amérique, est presque d'accord avec le *Tablet* dans ses appréciations sur ce nouveau Code pénal.

Ce Code, en effet, contient une arme dangereuse dirigée contre le Souverain-Pontife, qui, de l'avis même du *Journal des Débats*, ne mènerait plus à Rome qu'une existence intolérable si de pareilles lois étaient votées.

En vertu de cette législation, quiconque, par parole ou par acte, attaquera l'unité actuelle du royaume d'Italie, quiconque réclamera, dans des discours ou des écrits, la restitution au Pape, même d'une petite fraction du territoire, sera passible d'un emprisonnement à vie. Tout évêque ou prêtre qui, en tant que ministre ou même en qualité de simple citoyen, prononcera quelque parole qu'on puisse taxer d'irréverance envers le gouvernement, pourra être puni d'amende ou de plusieurs années de prison. Ainsi, un meurtrier n'est frappé souvent que de vingt années de travaux forcés; les travaux forcés à perpétuité sont réservés aux défenseurs des droits du Saint-Siège.

La *Pall Mall Gazette* n'hésite pas à dire que c'est là une atteinte portée à la liberté du *pouvoir spirituel* et que les Anglais, même protestants et radicaux, considèrent comme une faute—pire qu'un crime—d'entraver l'indépendance pontificale au point de démontrer pratiquement aux yeux du monde entier la nécessité d'une prompte restauration du pouvoir temporel des Papes. D'où le même journal conclut que le Pape devra abandonner non seulement Rome, mais l'Europe.

Nouvelles diverses de France.

M. Pasteur a communiqué à l'Académie des sciences, de Paris, une note de M. G. Ferré, relatant une série d'expériences absolument concluantes, lesquelles démontrent que, dans la rage paralytique du lapin, inoculé par trépanation, on peut distinguer, comme dans la rage des rues, trois périodes: 1. une période de tristesse; 2. une période d'excitation; 3. une période paralytique. D'où ce physiologiste déduit: 1. que la rage des rues et la rage paralytique donnée par trépanation, d'une façon très générale, présentent les mêmes phases; 2. que la période d'excitation se traduit, dans cette forme de rage paralytique, le plus souvent par une accélération de la respiration; 3. que cette accélération coïncide avec l'apparition de la virulence dans les parties du bulbe qui tiennent sous leur dépendance la fonction respiratoire, et que, par conséquent, elle peut lui être attribuée; 4. que les deux formes de rage comparées plus haut présentent des points de similitude au point de vue pathogénique, puisque l'une et l'autre débutent par des accidents bulbaires. C'est la meilleure preuve que l'on puisse faire de l'exactitude de la genèse du procédé Pasteur pour la guérison de la rage.

Le ministre de la guerre a été informé que les troupes allemandes de la Haute-Alsace étaient désignées pour exécuter des manœuvres de division à partir du 25 août prochain. Le thème des manœuvres est connu: deux armées françaises d'invasion veulent se rendre maîtresses de la Haute-Alsace, l'une arrivant de Belfort, l'autre des Vosges par la vallée de la Thur.

La 29e division doit soutenir le choc de ces deux armées et empêcher leur jonction; si elle est débordée, elle doit battre en retraite sur Mulhouse et Lutterbath, en accumulant les obstacles, afin de prolonger la résistance et permettre aux troupes mobilisées de l'Allemagne du Sud de prendre position.

Il est effrayant de constater combien de falsifications on fait subir non seulement aux denrées de consommation, mais encore aux objets les plus usuels.

Le relevé des opérations du Laboratoire municipal de Paris nous fournit, à ce sujet, des renseignements intéressants.

Dans le courant du mois de mars, les experts ont visité 4,596 établissements; ils ont procédé sur place à 20 destructions immédiates, qui ont porté sur 68 k. 200 de viande et 6 k. 450 de champignons et tomates; 13 contraventions ont été dressées.

Le laboratoire a effectué 1,666 analyses qui ont permis de constater 620 falsifications (plus d'un tiers), ainsi réparties:

Pour les vins, 366 sur 618 échantillons examinés; pour les vinaigres, 2 sur 4; les bières, 3 sur 30; les cidres, 2 sur 8; les alcools, 18 sur 45; les sirops, 1 sur 7; les eaux, 24 sur 86; les laits, 44 sur 367; les beurres et fromages, 8 sur 32; les huiles, 1 sur 9; les farines, 1 sur 24; les confiseries, 20 sur 81; les miels, 1 sur 3; les chocolats, 1 sur 7; les cafés, 1 sur 12; les viandes, 20 sur 57; les poivres et épices 18 sur 62; les jouets, 2 sur 7; les papiers et tentures, 50 sur 76; les étains et poteries, 6 sur 15; les matières colorantes, 2 sur 13; les pétroles, 4 sur 36; les amorces et artifices, 20 sur 20; les autres produits, 14 sur 48.

Depuis quelque temps, des locomotives circulent outre les deux points extrêmes de la nouvelle ligne de chemin de fer, qui, s'embranchant à la ligne d'Auteuil, se dirige vers les Moulineaux pour aboutir à Courbevoie (ligne de Versailles), desservant sur son parcours Sèvres et Saint-Cloud.

Dans ces deux villes, où se trouvent deux stations (les plus importantes de la nouvelle voie ferrée), tous les travaux d'art sont aujourd'hui terminés.

A Saint-Cloud, principalement, où le chemin de fer passe sous la place, les deux côtés de la voie, avec leurs murs de soutènement, leurs escaliers et leurs rampes d'accès, sont prêts à être livrés à la circulation. Quatre passerelles, installées au-dessus de la voie pour établir des communications entre les deux parties du quartier coupé par la nouvelle ligne, sont déjà livrées au public. Enfin, les travaux des gares de Saint-Cloud et de Sèvres touchent à leur fin.

A l'autre extrémité de la ligne (côté de Courbevoie), on met la dernière main à la construction de deux ponts, derniers travaux d'art de la ligne en question.

D'après les traités existants, la nouvelle ligne des Moulineaux à Courbevoie devrait être livrée à l'exploitation au mois de juin prochain.

Le directeur de l'Observatoire de Paris ne perd pas de vue la publication de la carte du Ciel, dont il a pris l'initiative l'an dernier. Les Observatoires de Potsdam et d'Oxford viennent de lui promettre leur concours, ce qui porte à treize le nombre des établissements scientifiques qui doivent coopérer à cette œuvre extraordinairement laborieuse. Les opérations célestes n'ont pas encore commencé, mais on s'y prépare activement, et M. le vice-amiral Mouchez a même pu remettre à l'Académie des sciences le premier numéro du *Bulletin du comité d'exécution de la carte du Ciel*. Le directeur de l'Observatoire du Cap de Bonne Espérance, M. D. Gill, a tellement pris à cœur cette entreprise que, sous le modeste titre de mémoire, il a rédigé tout un manuel de "montage des plaques photographiques" qui serviront à la confection de la carte. Ce savant demande même l'organisation d'un bureau international des mesures des clichés, analogue à celui des poids et mesures, pour mesurer les 20,000 clichés qui seront nécessaires. On voit que les astronomes ne se laissent pas décourager. Telle est même la bonne volonté qui les anime, que, pour dissiper les doutes que l'on peut avoir sur la précision des opérations, ils sont d'accord à dire que la durée de pose semble sans influence sur l'exactitude des positions d'étoiles. C'est M. Vogel, de Potsdam, qui a fait passer ce singulier aphorisme. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas d'étoiles filantes, mais bien d'astres qui, pendant la pose, ne peuvent pas s'être déplacés d'une quantité sensible et perceptible même pour la photographie.

Les recettes pour l'église du Sacré-Cœur se sont élevées, en décembre et en janvier, à 189,938 francs et le total, aux dernières dates, était de 19,043,606 francs.

Cette somme, ajoutée aux 20 millions donnés par les chrétiens pour les écoles libres, prouve—dit la *Gazette de France*—la foi et le besoin tous les jours plus grand de la religion.

Le Jardin de Paris est-il destiné à disparaître? On serait tenté de le croire à en juger d'après les travaux exécutés ces derniers jours.

Les grandes clôtures en planches qui cachaient la vue du jardin au public ont été démolies, une partie du matériel est déjà enlevé et nul préparatif nouveau n'indique une réouverture prochaine.

On sait que, en raison des exigences du conseil municipal, M. Zedler a abandonné la direction de cet établissement. Quelques offres ont été faites depuis pour reprendre et exploiter ce jardin, mais aucune n'a encore abouti.

En attendant, le Jardin de Paris est livré aux jardins de la Ville, chargés d'en entretenir les plantations. En tout cas, il est aujourd'hui absolument certain que le Jardin de Paris ne sera pas englobé dans les enceintes de l'Exposition de 1889.

M. Fumat, ingénieur en chef des mines de la Grand'Combe, vient de faire connaître à l'Académie des sciences, de Paris, une lampe de son invention, supérieure à toutes celles en usage aujourd'hui, pour pénétrer dans les milieux explosifs. Le nom de M. Fumat serait déjà une garantie sérieuse. L'honorable ingénieur est en outre patronné par M. Daubrée dont la compétence est bien connue. Cet appareil est le premier dans lequel on ait pu, tout en le laissant très facile à transporter, faire suivre à l'air frais et au gaz brûlés le chemin qu'ils suivent dans une lampe ordinaire. On y obtient donc une bonne combustion d'huile et une flamme bien éclairante. Tout en s'alimentant par sa partie inférieure, cette lampe est capable de supporter, sans s'éteindre, l'agitation la plus vive. MM. Mallard et Le Chatelier ont expérimenté minutieusement la lampe Fumat. Plongée pendant vingt minutes dans un mélange détonnant incessamment renouvelé, cette dernière n'a pas laissé passer la flamme au dehors. En somme c'est un outil parfait, et il serait à désirer que l'emploi en fût rendu obligatoire dans les mines et partout où la lampe de sûreté est en usage.

Le Bon Marché a versé, entre les mains de Mgr Richard, archevêque de Paris, la somme de trois cent mille francs, montant du legs que lui a fait Mme Boucicaut.

Le ministre de la guerre a décidé que les Sociétés de tir et de gymnastique qui ne s'occupent pas exclusivement de préparer les jeunes gens au service militaire ne peuvent bénéficier des dispositions de la circulaire ministérielle autorisant l'administration militaire à mettre à leur disposition des fusils hors d'usage ou des havresacs réformés. Cette décision va être incessamment notifiée aux préfets.

En vertu d'une récente décision ministérielle, les fusils ne seront plus marqués à la plaque de couche. Cette mesure facilitera beaucoup les remises de matériel d'un régiment à l'autre lors des changements de garnison, puisque, indépendamment des lignes de réserve, les corps pourront, sans frais de démarquage et de remarquage, laisser sur place tous les fusils dont le nombre excédera l'effectif des sergents, des caporaux et des soldats présents.

LONGÉVITÉ.—M. Henri de Parville écrit, dans le *Journal des Débats*:

Nous avons cité, dans notre dernière Revue, comme exemple de longévité bien remarquable, une femme habitant la Thessalie, se portant à merveille et ayant aujourd'hui 130 ans révolus. Il paraîtrait que ce cas est bien loin d'être unique et l'on m'a envoyé aussi une liste de quelques centenaires ayant dépassé 115 et même 120 ans. L'un de nos collaborateurs nous a rappelé, de son côté, une anecdote qui n'est pas très connue et qui tendrait à prouver qu'il a existé de tout temps des centenaires de 130 ans, même à Paris.

Le 31 juillet 1554, le cardinal d'Armagnac, passant à pied dans une rue de Paris, aperçut un vieillard de 81 ans qui pleurait devant sa maison. Le cardinal lui demanda quel était le sujet de ses larmes. "C'est que, répondit-il en lui désignant un autre vieillard, mon père vient de me battre." L'Eminence alla s'enquérir auprès du père, âgé de 103 ans, de ce qu'avait pu faire son fils. Le père répondit simplement: "Il a manqué de respect à son grand-père." Le grand-père venait d'entrer dans sa 130e année.

Si nous remontons dans le passé, nous trouvons, en effet, les cas de longévité nombreux. Pline a transcrit quelques fragments du recensement qui fut fait de son temps par l'empereur Vespasien. La 8me région de l'Italie offrit au recensement 54 hommes de 100 ans, 14 de 110, 2 de 125, 4 de 130, 4 de 135, 137, 140 (3). Haller cite un cas autrement extraordinaire, qui eut pour témoin l'illustre Harvey, l'auteur de la découverte de la circulation du sang. Un paysan nommé Thomas Parr, du Shropshire, amené à Londres par Thomas, comte d'Arundel et de Surrey, s'éteignit à l'âge de 150 ans 9 mois. Un document officiel russe, relatif au recensement de l'empire et remontant à 1855, signale dans le district de Polosk, sur les frontières de la Livonie, un homme encore robuste et parvenu à l'âge de 168 ans. Ce vieillard avait vu sept souverains se succéder sur le trône de Russie; il se rappelait très bien la bataille de Poltava, en 1709, où il avait combattu comme soldat dans les rangs des Russes. Il est mort au commencement de ce siècle, laissant quatre fils dont l'aîné avait 96 ans et le plus jeune 82. La famille de ce patriarche s'est retirée à Polotska, dans une petite ferme qui avait été donnée à leur père par l'impératrice Catherine II.

Décidément, on finirait volontiers par croire, en face des exemples de longévité extraordinaire, que Flourens avait raison d'avancer que l'homme peut vivre au moins un siècle et demi. Si nous mourrons si jeunes, évidemment c'est que nous ne savons pas nous y prendre.

UNE TOILETTE.—Remarquée au dernier concours hippique de Paris et portée par une jeune femme très connue dans le monde parisien. Jupe en petit drap gris clair plissée du haut en bas avec une haute broderie d'acier courant tout autour de la robe en forme d'ourlet. Une sorte de tunique forme habit se boutonnant sur cette jupe. De larges revers brodés laissaient apercevoir une chemisette de dentelle blanche. Une ceinture de moire gris foncé, passant sous l'habit, venait se nouer négligemment sur le côté. Une petite capote de paille fine et ouvragée gris clair, se nouant par des rubans du même gris avec piquet de petits œillets blancs formant aigrette par devant, contribuait à former un ensemble charmant.

Le dimanche on met à Toto ses plus beaux habits et on l'emmène promener. Ces jours-là, quand vient l'heure du goûter, c'est une brioche qui remplace la tartine quotidienne. Toto aime beaucoup ça, et il admettrait volontiers les semaines qui ne seraient composées que de dimanches.

—Maman, disait-il, hier, j'ai faim.

—Va dire à la bonne de te donner une tartine.

Toto, faisant une grimace:

—Ah! c'est que j'ai pas ma faim de tous les jours, c'est ma faim des dimanches.

—Opinion d'un facteur sur les femmes: Une femme mariée c'est une lettre parvenue à son adresse.

Une demoiselle c'est une lettre non encore envoyée.

Une vieille fille c'est une lettre oubliée poste restante.

La Salsepareille d'Ayer vivifie et purifie le sang. Si vous vous sentez alourdi et languissant vous en avez besoin.

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cabn, Belt & Cie.
10 déc—1an

A une réunion des actionnaires de la Patent Cigars and Union Protective Manufacturing Co., tenue ce jour, 4 mai 1888, M. Wm Y. Young a été nommé vice-président, en remplacement de M. Ignace Carrouché, démissionnaire.
A. PLAISSETTY, Président.
5 mai—2f—PP.

Vaccination.
Mme VERGEZ, sage-femme, prévient sa clientèle qu'elle vaccine tous les mardis et samedis à midi précis au No 188 rue Royale.
15 avril—1m Mar Sam Dim PP

Archiconfrérie des Mères Chrétiennes.—La fête de Ste. Monique étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des "Mères Chrétiennes", la Présidente prie les dames qui en font partie, d'assister à la messe qui sera dite à la Cathédrale St. Louis, le 4 mai, à 7 heures du matin.
2mai—3f

"GEM SALOON" AND RESTAURANT,
No 17 RUE ROYALE.
Vendra, à partir du 1er mars 1888:
Huîtres de Bayou Cook, à 10 cts la douzaine.
Vins rouges et blancs (importés), à 10 cts.
Thompson's Pure Rye, à 10 cts.
Catherwood's Nectar, à 10 cts.
Nelson's Greenbrier Bourbon, à 10 cts.
Old Crow Bourbon, à 10 cts.
MacBrayer Bourbon, à 10 cts.
Old Yannisses Rye, 1877, à 20 cts.
A. C. Menken Brandy, 1858, à 25 cts.
OUVERT NUIT ET JOUR.
9 mars—9 mois

Une Horrible Maladie Cutanée.
Douleurs très violentes; la tête presqu'au vif; le corps couvert de plaies, guérie par les Remèdes Cuticura.

Messieurs Stevens & Bruner, Monroe, N. C.
Chers Messieurs—Il y a environ deux mois, sur votre recommandation j'achetai une bouteille de Cuticura Resolvent, une boite de Cuticura Salve et un morceau de Savon Cuticura pour mon fils, âgé de treize ans, souffrant depuis longtemps d'eczema. Je suis heureux de pouvoir dire que les remèdes l'ont guéri. Ses souffrances étaient intenses, sa tête étant presqu'au vif, ses oreilles presque entièrement parties et son corps couvert de plaies. Il était dans un horrible état à contempler. Les plaies aujourd'hui ont presque toutes disparu et il a la peau saine, les yeux brillants. Son humeur est gaie et il travaille tous les jours. Mes voisins ont été témoins de cette remarquable cure; et les incrédules peuvent s'adresser personnellement ou par écrit à mes voisins ou à moi s'ils veulent se renseigner au sujet du cas en question.
WM S. STEPHENSON, Winchester P. O., Union Co., N. C.

Monroe, N. C., 20 oct. 1887.
La Potter Drug and Chemical Co.
Messieurs—M. Wm. S. Stephenson, de ce comté, a amené son fils ici, aujourd'hui, pour nous le faire voir et pour que nous sachions ce que les *Remèdes Cuticura* ont fait à ce dernier. C'est là les cas dont il est parlé dans la lettre que nous vous adressions, il y a quelque temps. A voir l'enfant maintenant, on croirait que jamais il n'a rien eu; sa santé parait excellente. Nous avons écrit, et ici vous adressons ce que son père a à vous dire à ce sujet. Je l'ai écrit tel qu'il l'a dicté.
Nous vendons une grande quantité de *Remèdes Cuticura*, et n'entendons en faire que des éloges. Nous considérons les *Remèdes Cuticura* comme les meilleurs sur le marché, et ferons tout en notre pouvoir pour accroître leur vente.
Vos respectueux,
Stevens & Bruner, Droguistes et Pharmaciens.

Cuticura, le grand remède pour la peau, et le Savon Cuticura qui en est préparé, extérieurement, et le Resolvent Cuticura, le nouveau dépuratif, intérieurement, sont des remèdes infaillibles pour toutes les formes de maladies de la peau et du sang, depuis les boutons jusqu'aux scrofules.
Vendus partout; Prix: Cuticura, 50c.; Savon, 25c.; Resolvent, $1. Préparés par la Potter Drug and Chemical Co., Boston, Mass.
Faites demander le livre intitulé "How to Cure Skin Diseases", 64 pages, 50 illustrations et 100 attestations.

BOUTONS, vers-bleus, rougeurs, gerçures et la peau huileuse sont évités par le Savon Cuticura.

CATARRHE ÉTERNUANT.
Les éternuements fatigants, les décharges aqueuses et morbides des yeux et du nez, l'inflammation douloureuse s'étendant jusqu'à la gorge, le gonflement des muqueuses, causant une sensation d'étouffement, la toux, des bruits dans la tête et des maux de tête affreux, tels sont les souffrances de milliers de personnes qui souffrent périodiquement de rhumes ou de l'influenza, et qui vivent dans l'ignorance du fait qu'une seule application du Sanford's Radical Cure for Catarrh cause un *soulagement instantané*.
Mais ce traitement, dans ces cas de simple catarrhe, ne donne qu'une faible idée de ce que l'on peut obtenir avec ce remède, dans les cas chroniques, où la respiration est obstruée par une sensation d'étouffement, des accumulations muqueuses putrides, avec le sens de l'ouïe affecté, l'odorat et le goût disparus, la gorge ulcérée et une toux incessante accompagnant un système de débilité. C'est alors que la merveilleuse puissance curative de Sanford's Radical Cure se manifeste en amenant un soulagement instantané. La guérison commence à la première application, elle est rapide, radicale, permanente, économique et sûre.
Sanford's Radical Cure consiste en une bouteille du Radical Cure une boîte du Catarrhal Solvent et un Improved Inhaler; prix $1.
Potter Drug & Chemical Co. Boston.

DOULEURS ET FAIBLESSES CHEZ LES FEMMES
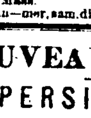
soulagées instantanément par Cuticura Anti-Pain Plaster, emplâtre qui tue la douleur, et qui est un remède nouveau très agréable, infaillible, agissant instantanément. Cet emplâtre soulage particulièrement les maladies et la faiblesse qu'éprouvent si souvent les femmes. Garanti supérieur à tous les autres emplâtres, et l'antidote le plus parfait pour les douleurs, l'inflammation et la faiblesse, qui ait jamais été composé. Chez tous les pharmaciens, 25 cts; cinq pour $1 00; ou, franc de port, à la Potter Drug and Chemical Co., Boston, Mass.
1er juin—mer,sam,dim

NOUVEAU STOCK PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres,
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham Madras Turcoma.
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisseries et d'Etoffes pour Rideaux.
8 oct—1 an

En l'honneur du Saint-Esprit.
Fête de la Pentecôte
Retraite spirituelle pour les messieurs.
MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI, 16, 17, 18 MAI, à 7 heures et demie du soir, à l'église de St-Alphonse, bénédiction du Saint-Sacrement et sermon chaque soir. Les Révs. Pères John W. Hickey, Lazariste; John F. O'Connor, Jésuite et George Hild, Rédemptoriste, feront trois sermons. Tous les messieurs sont invités à y assister.
29 avril—mai 5 et 12

MONTRES, BIJOUTERIE, PINCE-NEZ ET LUNETTES,
E. A. TYLER'S SON,
Magasin transféré à
98 RUE DU CANAL.
8 av—3m

KROLL & BRAQUET
Entrepreneurs de Pompes funèbres, 249 rue Royale, annoncent à leurs amis et au public en général qu'ils ont acheté l'établissement de M. Pierre Dufort, ainsi qu'on l'a déjà vu publié, et ils profitent de la circonstance pour solliciter la continuation du patronage dont leur prédécesseur a été honoré, patronage qu'ils s'efforceront de mériter. En tout temps, on trouvera chez eux des voitures de louage, et les commandes qui leur seront confiées seront exécutées avec soins et célérité. Téléphone No 710.
18 avril—1m

AVIS.—A cause de mauvaise santé continuelle et étant incapable de m'occuper des affaires de mon établissement de Pompes Funèbres que je dirige depuis des années au No 249 rue Royale, en cette ville, j'ai vendu aujourd'hui, par acte pardevant James Fahey, notaire, mon établissement à MM. FORTUNÉ KROLL et EUGÈNE BRAQUET, qui continueront le même genre d'affaires à mon ancien établissement sous la raison sociale de Kroll & Braquet, et me fais un plaisir de les recommander à mes nombreux amis et clients.
Nouvelle-Orléans, 7 avril 1888. PIERRE DUFORT
8 avril—1m

Nettoyage des Citernes.
La Compagnie dite: "Sediment Machine Co" est aujourd'hui en pleine opération et avec succès. Elle a en sa possession nombre de certificats dont le public peut prendre connaissance d'hommes à professions et d'hommes d'affaires tels que les Drs F. Loeber, H. E. Schuppert, MM. Jos Bowling, Morris Schwabacher, J. B. Sinnott, Alphonse Walz, Bodley frères, W. F. Lawrence, A. Schwartz & Son, Geo. Lhote & Cie., et autres.
Il suffit de voir fonctionner notre appareil pour que le plus sceptique des hommes acquière la conviction que nous enlevons parfaitement tout ce qui dépose au fond des citernes et avec fort peu d'eau.
Le prix de deux nettoyages par an est de $3; pour introduire une bonde plug, $1 50 additionnel la première année.
Le procédé de cette compagnie est patenté et le public est mis en garde contre toute usurpation de droit.
Envoyez vos ordres à la Sediment Machine Co, No 35 rue de l'Union, près Carondelet.
22 avril—1m.

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.

GRANDE NOUVEAUTÉ!
Chaussure d'une légèreté agréable.
BON POUR
BORD DE MER,
POUR LA CHAMBRE---POUR LE JARDIN.
Toute grandeur pour Dames, Messieurs, Fillettes et Enfants,
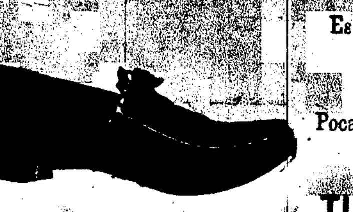
Essayez LE Pocahontas TIES.
POCAHONTAS TIES.
EN VENTE A
L'ÉTOILE ROUGE,
Coin Canal et Passage de la Bourse, Nlle-Orléans, Lne.
3 mars—6 m—sam dim jeu

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district.
1er nov 87—mar,jeu,dim

BABY CARRIAGES,
54 and 56 Baronne,
R. P. RANDALL.
1er mai—3m

P. WERLEIN.
135 RUE DU CANAL,
Nouvelle-Orléans, Lne.,
PIANOS ORGUES
Le grand magasin de musique en feuilles du Sud.
Les dernières chansons et les meilleurs instruments de musique. Toute musique mise à l'essai avant d'acheter. Escomptes spéciaux.
18 déc—

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an.

ELKIN & CO.,
100......Rue du Canal......100
Nouveau Stock
TAPIS
Moquettes, Velours, Brussels, Ingrain
Aux plus bas prix.
RIDEAUX
Des derniers modèles et des genres les plus nouveaux en Crête, Colbert, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne, Corticine, Toile Cirée Linoleum.
Assortiment complet de Tapisserie d'Etoffes pour Rideaux.
12 sept-

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er mai 1888.
Liste de publication.

Ardisson Honoré — Juca Bernard
Baratte Victor Albert — Knaebel Gustave
Berna d Pierre — Kuhne Frédéric
Beaujen famille — Labiste Jean Pascal
Carré Mme Veuve — Lacoste Jean Marie
Castay Victor — Laïlhacar Pierre
Casalis Jean — Lambouroux Jacques
Cazaban Lartigan Marcel — Larroux Veuve
Collet Dr Joseph — Lefrou Delle Angélina
Darré Vve Firmin — Lemonnier Séverin Léonard
Dastillon Vve Germain — Lenfant Cesaire
Destouet Jacques — Mailhes ou Mailles Joseph
Ducasse Marie — Manen Pierre
Duché Julien — Mascarelly Mme Vve Julie Horace
Fabre Pierre Louis — Pajot Edouard
Froment Claude — Poirson Pierre
Garlepied Edward — Poujade Henri
Garlepied dame Laurence épouse Vergnole — Quesnel Victor
Gourieux Emile — Quesnel Victor Henry
Henry Flavien — Rebours F Emile (2)
Henry Pierre — Richard Auguste
Henrion Jean-Baptiste — Royère Pierre
Hoguet Louis Marie — Sayn Paul Jules
Jagon Célestin — Simian Philippe
Jayet Gaspard — Villaret Louis
Jouin Louis

LETTRES.

Brohon Charles — Déal Joseph (2)
Couroulean Mme Louise — Hancart Clodomir
Dalbruck Georges — Jacquet François Désiré
Poisson Charles

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er mai 1888.
Le Consul Général,
VtePAUL D'ABZAC

Avis de présentation de Bill.

AVIS est ici donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, un bill sera introduit pour amender et repasser la Section 7 de l'acte No 45 de 1880 organisant les Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans et Code of Practice Art. 1085, afin de permettre à ces Cours de procéder à l'instruction d'affaires à l'heure fixée.
2 mai—5 f en 30 j.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution, que le Bureau de Liquidation de la Dette de Ville, dans le but de réduire la dette capitalisée de la ville par la substitution de nouveaux bons portant un plus faible intérêt, et, autant que cela sera possible, de rendre uniforme la dette capitalisée de ville au lieu des différentes catégories de bons qui existent maintenant, et pour d'autres fins ci-après indiquées, s'adressera à l'Assemblée Générale, à sa prochaine session, pour faire voter une ou plusieurs lois répondant aux fins suivantes:

1° Pour autoriser la Ville de la Nouvelle-Orléans, par l'entremise du Bureau de Liquidation, à émettre des bons de la ville jusqu'à concurrence du montant nécessaire, comme ci-dessus, payables à 30, 40 et 50 ans d'échéance, ou à telles époques qui seront jugées convenables, portant intérêt à 5 pour cent par an au plus. Le montant des bons à émettre, le taux d'intérêt qu'ils porteront et les échéances devront être stipulés dans la loi; les bons devront également être vendus et placés par le Bureau de Liquidation à des conditions prescrites par la dite loi, mais jamais au-dessous du pair. Le produit de la vente sera uniquement et exclusivement affecté au rachat des bons légitimes actuels de la ville de la Nlle Orléans, maintenant en mains tierces, qui peuvent être appelés et rachetés en vertu des lois actuelles et de tels bons que l'on jugera à propos d'acheter avec le produit des nouveaux bons qu'il s'agit d'émettre, et en vertu de tels règlements et de telles conditions qui seront fixés.

2° Pour autoriser la ville de la Nlle Orléans, par l'entremise du Bureau de Liquidation, à émettre des bons de la ville jusqu'à concurrence d'un montant suffisant dans ce but, payables à 30, 40 et 50 ans, ou à telles époques que l'on jugera convenables, portant intérêt à raison de 5 pour cent par an au plus. Le montant des bons à émettre, le taux d'intérêt qu'ils porteront et les échéances devront être stipulés dans la loi; les bons devront être uniquement et exclusivement employés par le Bureau de Liquidation à être échangés contre des bons valides actuellement existant de la ville de la Nlle-Orléans, que l'on jugera convenable de retirer en les échangeant contre les nouveaux bons qu'il s'agit d'émettre, en vertu de tels règlements et de telles conditions que la loi fixera. La taxe garantie maintenant aux porteurs de bons, ainsi que tous leurs droits, en vertu des lois actuelles, seront maintenus dans toute leur vigueur pour le paiement des nouveaux bons à émettre en vertu de la législation proposée.

3° Pour autoriser le Bureau de Liquidation à vendre toutes les propriétés qui lui reviennent en vertu des lois actuelles, et pour rappeler ou modifier les restrictions apportées maintenant au pouvoir du Bureau d'opérer de pareilles ventes.
1er mai—1. 7. 14. 21. 28. 30.

AVIS est par les présentes donné qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature, pour la passation d'une loi à l'effet de rembourser à la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans la somme de douze cents piastres, excédant payé par elle sur la somme qu'elle devait pour la licence d'Etat pour l'année 1884.
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1888.
6 avril—6 13 20 27 mai 1 4.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera introduit à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour amender ou re-décréter l'acte No 18, approuvé le 21 juin 1886, connu comme Loi du Dimanche, de façon à exempter des effets de cette loi les villes ayant plus de 2000 habitants.
25avril—1m

AVIS—Nlle-Orléans, 20 avril, 1888.—Avis est par le présent donné par le soussigné de son intention de présenter et de tâcher de faire voter par la législature à sa prochaine session, des bills portant: 1° La création d'un Bureau de Travaux Publics qui s'occupera de l'amélioration des rues et du drainage de la ville de la Nlle-Orléans; 2° la création d'un Bureau de Commissaires de Police pour la ville de la Nlle-Orléans; 3° un nouvel enregistrement des électeurs dans la paroisse d'Orléans.
F. J. DREYFOUS,
Représentant du sixième district représentatif.
24 av—1f par sem pen 30 j

AVIS est par le présent donné que, à la prochaine session de la Législature, il sera présenté un bill ordonnant au trésorier de l'Etat de la Louisiane de payer à Henriette Barbaroux, d'Orlande, comté d'Orange, Floride, Emma Barbaroux, de St-Louis, Missouri, et Louisa Barbaroux, de Louisville, Kentucky, la somme de deux mille deux cent trente-huit dollars et 67 cts, avec intérêt légal à partir du 24 février 1870, ce montant constituant la balance de l'actif de la succession de Reny Maynard déposée au Trésor d'Etat le 24 février 1870, au crédit des héritiers dudit défunt. Les parties ci-dessus sont les légataires dudit défunt et ont droit, comme tels, à l'argent déposé au trésor, comme est dit ci-dessus.
Nlle-Orléans, 20 avril 1888.
BRAUGHN, BUCK, DINKELSPIEL & HART, Avocats.
21 avril—1f par sem pen 30 jo

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 48 de la Constitution de l'Etat que demande sera faite à l'Assemblée générale de paiement du jugement rendu contre l'Etat de la Louisiane par l'ancienne Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 10,034, en faveur de J. W. McCraken, pour la somme de $1250 intérêt et dépens.
WM. H. SEYMOUR, Administrateur.
22avril—5f en 30 j.

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à ces restaurants, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille du fameux To-Kalon.

C. LAZARD & Cie.,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés,
D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne.
24 oct—87 1 an—dim mar jeu sam.

DENTISTES.
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

PIANOS DE PLEYEL
CHEZ
Louis Grunewald,
16 rue Baronne et 127 rue du Canal.
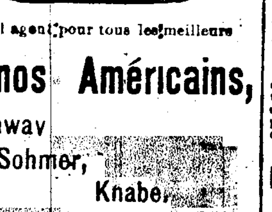
Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique à
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLEANS.
1er oct87—1an

Compagnie d'Assurances du Sud.
(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)
Cinquième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1887:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$357,297 54	
Sur les risques de rivière	7,534 82	
Sur les risques de mer	7,718 19	
		$372,550 55
A ajouter: Primes non acquises de 1886		70,842 00
Total des primes		$443,392 55
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		30,850 74
Revenu total		$474,243 29
A déduire: Pertes payées— Sur les risques d'incendie	$164,318 32	
Sur les risques de rivière	5,814 40	
Sur les risques maritimes	1,457 30	
	$171,590 02	
Primes remboursées, cancellations, et commissions	94,665 28	
Réassurances	30,215 50	
Taxes et licences	4,434 18	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	34,067 11	
Total des dépenses		$334,972 09
Surplus		$139,271 20

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant	$69,873 17
$25,000 bons 4 pour cent des Etats-Unis, avec coupons	31,468 75
$119,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Cressman)	130,900 00
$80,200 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans moins primes tirées	105,864 00
$25,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	22,500 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)	30,629 98
1 action N. O. Produce Exchange	135 00
1 action N. O. Sugar Exchange	75 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co.	50 00
25 actions N. O. Warehouse Co.	525 00
Primes en cours de collection	45,513 24
Meubles, accessoires, coffres-fort, etc.	2,000 00
Dépôt avec le Board des Underwriters	150 00
	$439,684 14

PASSIF.

Capital-actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 86
Dividendes non payés	1,189 06
Réservé pour risques non expirés	83,897 75
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	31,000 00
Comptes divers non payés de décembre 1887	1,509 02
Balance (exclusivement du dividende de juillet 1887)	12,373 45
	$439,684 14

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 11 janvier 1888.
M. T. DUCROS, Notaire, 138 rue Gravier.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 10 courant, il a été unanimement résolu de payer aux actionnaires, SUR DEMANDE, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 11 janvier 1888.
12 jan—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 4 MAI—CLASSE No 207
Tirage de 4 heures P. M.

54	34	73	33	39	30	3	42	50	71	16	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public chaque jour seulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
Ce 4 mai 1888—4 heures P. M.
[illegible]

AMUSEMENTS.

Gilmore Jubilee Festival.
Théâtre St-Charles de Bidwell.
Jeudi, Vendredi et Samedi soir, Mai 10, 11 et 12.
Matinée Vendredi et Samedi.
5 GRANDS CONCERTS. 5
Les bas prix populaires d'admission suivants ont été adoptés: Galerie, 50c. Balcon, 75; Balcony Circle, (places réservées), $1. Dress Circle et Parquet, (places réservées), $1.50.
Le contrôle sera ouvert le lundi 7 mai, pour la vente des places réservées.
4 mai—3f

NE MANQUEZ PAS D'ASSISTER
A LA GRANDE
FÊTE CHAMPÊTRE,
QUE DOIT DONNER
L'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pelican,
A SPANISH FORT,
Samedi et Dimanche, 5 et 6 Mai 1888.
Dans l'intérêt particulier des dames et des enfants la fête commencera samedi matin, 5 mai, à l'arrivée du train de 10 heures a. m. Il y aura musique au Casino, pour concert et danses, pendant toute la journée.
Il y aura aussi des rafraîchissements de toutes sortes, aux prix de la ville.
Grand spectacle de feux d'artifices anglo-japonais de jour.
Amusements dans tous les genres sur le terrain pour jeunes garçons.
Représentations dramatiques très intéressantes, sous les auspices du Club Dramatique Franco-Louisianais avec le bienveillant concours d'amateurs distingués. Exercices de trapèze et de danses sur fil de fer par le célèbre Signor Albini.
Concert en plein air par un orchestre complet de vingt musiciens.
GRAND BAL au Casino pendant les deux nuits. Surprise réservée à toutes les dames qui y assisteront.
Billets pour le bal (dames ou messieurs) 25 cents.
Les mesures les plus complètes ont été prises avec la compagnie du chemin de fer du Fort Espagnol pour la prompte circulation des trains entre la ville et le Fort.
Billets pour le théâtre, 25 cents.
27avril—27 au 6mai

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre.
28 av—3m

DATE DE FONDATION, 1866.
COMMPAGNIE D'ASSURANCES GERMANIA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX: No 51 RUE DU CAMP.

Capital autorisé	$500,000.00
Montant payé comptant	200,000.00
Montant total des primes reçues depuis l'organisation jusqu'à la présente date	$3,227,917.00
Montant total des pertes payées	1,411,652.00

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:
H. ZUBERBIER, J. J. LANGLES,
J. J. WECKERLING, J. E. MERILH,
J. HASSINGER, JOHN THORN,
P. W. DIELMANN, J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS,
GEO. H. BRAUGHN, W. W. BUCK,
FRANK VATTER, C. B. FISCHER,
HERM. CURTIUS, GEO. LIEDELICH.
H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
13avril—1m

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.
Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—

Primes sur les risques d'incendie	$185,875 30	
Primes sur les risques de mer	6,577 07	
Primes sur les risques de rivières	4,703 65	
Total des primes	$197,156 02	
Moins les primes non échues	54,874 00	
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887		$142,282 02
Pertes payées— Sur risques d'incendie	$50,345 05	
Sur risques maritimes	3,07? 48	
Sur risques de rivières	1,523 90	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	3,365 98	
Réassurances et primes remboursées	19,627 13	77,930 54
Profits		$64,351 48
Moins $7\frac{1}{2}$ 0/0 dividende payé	$45,000	
Réserve pour les réclamations non ajustées	15,000	60,000 00
En plus		4,351 48

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeuble	$252,327 06
Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements	104,939 95
Billets recevoir	54,724 51
Primes en voie de recouvrement	22,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette	11,36. 50
Jugements sur les billets hypothécaires	4,336 00
Comptant en caisse	35,772 28
	$542,771 02

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. P. FOURCHY, Président.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait et signé pardevant moi [illegible] mois de juin 1887.
[illegible]